

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du VENDREDI 10 Mai 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## I T A L I E.

*De Rome, le 17 avril.*

SA Sainteté n'ira peut-être pas cette année à ses chers marais Pontins. Cette course annuelle entraîne toujours beaucoup de dépenses qui, dans les circonstances difficiles où se trouve l'état ecclésiastique, peuvent être infiniment mieux dirigées. Ce n'est pas que nous ayons à redouter une attaque extérieure, les diversion puissantes des états en guerre avec la France, plus encore que nos dispositions militaires, nous mettent à l'abri de toute invasion; mais le gouvernement n'est pas aussi rassuré sur les dangers intérieurs qu'il pourroit courir, une fermentation sourde semble menacer le pouvoir arbitraire qu'il exerce. Depuis quatre mois que les nouvelles milices ont été organisées, il y a déjà eu trois insurrections; celle qui a donné plus d'alarmes est la dernière. En vain les prêtres, les prélats, les cardinaux ont interposé leur médiation pour arrêter ces mouvemens, les soldats réunis au peuple, ont chassé les Sbiens, milice aussi digne de mépris par sa licence effrénée que par son dévouement passif aux ordres tyranniques qu'elle recevoit. Les soldats remplissent leurs fonctions; mais il s'en faut bien que ces nouveaux corps se prêtent aussi servilement aux vues du gouvernement. Déjà cette différence a fait naître plusieurs altercations entre les soldats & les officiers. L'état-major voulut interposer son autorité dans l'une de ces querelles, où il s'agissoit de deux militaires qui n'avoient point voulu obéir sans savoir pourquoi; mais tout le corps prit leur parti; de sorte qu'aujourd'hui on se trouve dans le cas où de laisser cette insubordination impunie, ou de licencier le corps entier.

M. le ci-devant marquis de Roqueseuille, accompagné de quelques émigrés françois qui, dans la seconde insurrection, étoient retirés pour leur sûreté au château Saint-Ange, continuent d'y rester; ils craignent un mouvement populaire pour le prix de la viande & autres denrées, qui est excessif à Rome.

Cette précaution prouve que, quelque parti qu'aient embrassé les François, le peuple est tellement prévenu contre les individus de cette nation, qu'il seroit volontiers porté à leur attribuer tous les maux qu'il souffre. On désigne publiquement plusieurs membres du gouvernement pour les auteurs de la disette; & parmi eux, le duc de Braschi, neveu du pape, n'est pas même épargné.

L'inondation du Tibre s'est élevée à une très-grande hauteur; l'eau a monté jusqu'à la place d'Espagne.

La fixation des limites de la juridiction pontificale & de celles du grand-duc de Toscane, ayant été fixée d'une manière avantageuse pour les deux parties, il a été convenu, pour la tranquillité réciproque des deux états, de n'élever aucun bâtiment près de la ligne de démarcation.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 30 avril.*

Le passage de Dumouriez en cette ville a fait une vive sensation. La preuve qu'il n'est ni prisonnier, ni même suspect, c'est qu'il s'est promené dans la voiture du ministre impérial. On fait mille conjectures sur son voyage. Il paroît certain qu'il se rendra près du prince de Condé, après avoir vu le roi de Prusse: on dit qu'il veut personnellement offrir au prince de l'argent qu'il lui porte.

On ajoute que Dumouriez est porteur de négociations secrètes pour la cour de Vienne. L'un des objets dont il est chargé, est, dit-on, de faire entrer à la solde impériale les douze régimens suisses qui ne sont plus à celle de la France; mais ce ne sont que des bruits.

On parle de nouveau de l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. L'Alsace & la Lorraine entrent aussi dans le plan de partage & d'échange. Cette dernière, dit-on, passera au duc de Deux-Ponts: on n'ajoute point à quelle condition.

Les François ont fait, dans la nuit d'avant-hier, une sortie de Mayence; ils se sont rendus au camp des Saxons qui dormoient tranquillement, leur ont encloué, avec leur prestesse accoutumée, six pièces de canon, & ont jetté quelques autres dans la rivière. Ce n'est qu'après que les François étoient déjà retirés, que l'ennemi s'aperçut de sa perte.

Il nous arrive presque tous les jours des caravanes d'émigrés de Mayence, que la crainte du siège, ou la répugnance de prêter le serment, ou bien l'impossibilité de pourvoir à leur subsistance, fait quitter cette ville.

Du 1<sup>er</sup>. mai. — Depuis ce matin à deux heures jusqu'à midi, nous entendons une canonnade continue de côté de Mayence. & l'on aperçoit une fumée fort épaisse. Jusqu'ici il n'est venu aucun rapport à ce sujet.

*Du quartier-général de l'armée du Rhin.*Weissembourg, le 1<sup>er</sup>. mai.

Impatients de bivouaquer, sans combattre l'ennemi, en-

viron 15 cents hommes de la division du général Ferrière, du 4<sup>e</sup>. bataillon du Bas-Rhin, du 11<sup>e</sup>. d'infanterie légère, soutenus par des chasseurs à cheval, ont attaqué l'ennemi ce matin, à trois heures & demie. Quoiqu'en nombre supérieur, l'ennemi a été forcé de se retirer derrière Rheinzaubern. Là a commencé un nouveau combat : le feu a été si vif de notre côté, nos troupes ont combattu avec tant de valeur, que l'ennemi a été entièrement mis en déroute, & qu'il a perdu beaucoup de monde. On assure avoir vu enlever beaucoup de morts, & avoir vu passer onze charriots de blessés. Cette affaire, dont on n'a pas encore tous les détails, doit faire présager à nos ennemis ce qu'ils doivent attendre de la valeur républicaine lorsqu'elle se déploiera toute entière.

Notre avant-garde s'accroît ; les recrues qui nous parviennent sont animées du plus vif desir d'égaliser leurs frères d'armes.

Le corps des chasseurs du Rhin, ci-devant légion de Biron, qui a si bien servi sous les ordres du lieutenant-général Ferrière, vient d'être renforcé par le corps des éclaireurs, & ne formera plus qu'un seul corps sous la dénomination des chasseurs du Rhin. Il est de la plus grande utilité à l'avant-garde.

*De Manheim, le 24 avril.*

Les assaillans ont terminé l'ouvrage des batteries contre Mayence ; celle du côté de Sainte-Croix est redoutable, & a déjà commencé à canonner la ville.

*Liste des forces des armées alliées sur le Haut-Rhin.*

- 1<sup>o</sup>. Corps léger de Szcolis, formant 1800 hommes.
  - 2<sup>o</sup>. Corps de Rombergs & de Cohlen, réunis dans le Hundsrück, ensemble 5,000 hommes.
  - 3<sup>o</sup>. Grande armée prussienne, y compris le corps autrichien, aux ordres du prince Hohenlohe, 44,000 hommes.
  - 4<sup>o</sup>. Troupes de Hesse-Cassel, 5,000 hommes.
  - Contingent de Saxe.....
  - 6<sup>o</sup>. Corps d'armée aux ordres du général Wurmsfer, auquel sont réunies le reste des troupes des cercles & de Hesse, 28 mille hommes.
  - 7<sup>o</sup>. Un corps de troupes impériales, sous les ordres du général prussien, Kalkreuth, qui, de Trèves, s'est porté dans le comté de Spanhlem, 8 mille hommes. — Ensemble 87 mille 300 hommes.
- Auxquels il faut ajouter les 30 mille hommes de recrues impériales, arrivant de tous côtés, & qui, à la fin du mois, feront à leur destination, & porteront l'effectif à 120 mille hommes.

#### FRANCE.

##### DÉPARTEMENT DU NORD.

*De Lille, le 6 mai.*

Nous ignorons la destination des troupes parties d'ici hier matin. Une colonne a pris la route d'Orchies & Valenciennes, & quelques bataillons celle opposée de l'extrême frontière du côté du Pont-Rouge & Comines. Au camp de la Magdelaine, les tentes sont restées dressées, & à 4 heures de l'après-midi, quelques bataillons se sont encore acheminés vers ces derniers postes. Une partie de notre garnison a été occuper le camp en attendant le retour de ces braves défenseurs de la patrie. Les couriers des Pays-Bas, & de la Hollande, de l'Allemagne & d'Angleterre n'arrivent plus. Les opérations relatives à la défense de Condé, & en général de cette frontière, sont si secrètes, que les habitans même de ces lieux les ignorent ; & s'il se passe quelques événemens,

ils ne sont jamais informés de la réalité des faits que par des relations adressées à la convention par les commissaires-députés & par les généraux.

*De Paris, le 10 mai.*

Le décret de l'envoi des commissaires dans les 48 sections a produit les plus heureux effets : les représentans du peuple ont prêché l'union des bons citoyens, le respect des propriétés & de la liberté individuelle. Il faut espérer que ces exhortations, inspirées par le patriotisme & l'amour du bien public, réuniront tous les esprits, éteindront les passions & les haines particulières, & que les citoyens ne s'occuperont que des moyens prompts pour écarter les maux qui nous menacent, & pour sauver la patrie. Les sections ont rejeté le mode du recrutement par désignation & par sort : elles ont arrêté que les enrôlemens seroient volontaires, & qu'il seroit établi une contribution pour subvenir aux frais du recrutement, & aux besoins des familles de ces braves citoyens qui vont combattre les rebelles.

Sahuguet, général de brigade, mande au général Servan que, malgré la présence des Espagnols, l'organisation de la vallée d'Aran est achevée ; elle est composée de trente municipalités, qui toutes ont fait avec joie le serment de la liberté, de l'égalité, & ont nommé leurs juges de paix. Sahuguet fait observer qu'une nombreuse population d'hommes robustes fourniroit à la république françoise de nouveaux hommes en état de défendre la liberté. On a créé des écoles primaires pour y enseigner la langue françoise.

Le gouvernement de Toscane n'est pas le seul qui ait résisté aux sollicitations des ennemis de la république françoise, pour entrer dans la coalition des puissances de l'Europe, les diverses républiques, qui composent la Suisse, se sont aussi refusées à entrer dans cette coalition. Les aristocrates répandus en très-grand nombre dans plusieurs cantons ont fait les plus grands efforts pour leur faire abandonner leur système de neutralité ; mais ils ont été trompés dans leurs espérances. La paix est l'élément de la Suisse ; & les habitans, aussi prudents que braves, ne se précipiteront pas dans une guerre qui leur seroit bientôt perdre l'avantage inestimable de pouvoir servir de médiateurs entre des puissances qui doivent redouter leur valeur.

On écrit de Basle que Dumouriez, avec quelques compagnons de sa fuite, est arrivé en cette ville : son projet est de faire quelque tentative pour inspirer aux treize cantons la haine contre la patrie qu'il a trahie ; mais tous ses efforts seront impuissans ; les Suisses ont toujours abhorré les traitres. Ils sont armés, à la vérité, ils ont même doublé le contingent des troupes ; mais tous ces préparatifs militaires n'ont pour objet que de se prémunir contre une attaque inattendue, & d'assurer l'inviolabilité des frontières helvétiques.

Le procès de Miranda sera incessamment soumis au tribunal révolutionnaire. Ce général a fait paroître plusieurs mémoires pour sa justification ; inculpé par les uns, disculpé par les autres, il a répondu à tous. Le dernier mémoire qu'il a publié est sa réponse à la diatribe d'un particulier, se disant citoyen des états-unis & général de brigade des armées françoises ; il y rappelle les principaux circonfstances de sa vie, toutes marquées par un dévouement sans bornes à la cause sainte de la liberté. Né au Pérou, son génie ardent, & impatient du joug, lui fit bientôt abandonner une contrée où la tyrannie s'étoit pour ainsi dire naturalisée ; il combattit dans les plaines de l'Amérique à côté de Washington, dont il fut l'ami & l'émule. Poursuivi & signalé dans toutes les

cours de l'Europe par le gouvernement espagnol comme le plus implacable ennemi du despotisme, protégé & recherché par Catherine, dans un tems où cette princesse se piquoit d'être philosophe, l'enthousiasme de la liberté, la haine des rois, ont pu seuls le résoudre à prendre du service dans les armées républicaines de France. Tel est le préambule de ce mémoire, que Miranda appuie du témoignage des généraux françois & des personnes les plus recommandables par leur civisme.

COMMUNE DE PARIS.

Du 8 mai.

Le général Santerre est venu répondre à la dénonciation de la section des Piques; il a dit qu'en désignant le nombre d'hommes disponibles, il n'avoit entendu parler de ceux que leur santé met à même de supporter les fatigues de la guerre. Le conseil a paru satisfait de l'explication donnée par le général. Hébert a été nommé rédacteur du bulletin de l'état de Paris, bulletin dont le conseil avoit ordonné hier l'insertion dans l'ordre.

Les commissaires nommés pour lever les scellés apposés par les Brissotins sur le comité révolutionnaire de la section du Pont-Neuf, ont rendu compte de leur mission; ils ont inculpé le commissaire de police de cette section, comme ayant favorisé les menées des factieux, & tenu une conduite incivique. Le conseil, après avoir improvisé ce commissaire, a, sur le réquisitoire du procureur de la commune, arrêté que l'administration de police prendroit des renseignemens sur les faits avancés contre lui.

La section du Temple a déjà levé 70 volontaires; leur impatience de combattre est telle que, pour la satisfaire, la section a cru devoir demander au conseil s'il ne seroit pas possible d'accélérer leur équipement & leur départ. Le président a prévenu la députation de la section du Temple qu'une commission venoit d'être établie rue Barquette, où pourront s'adresser les sections pour l'équipement de leurs volontaires.

La commission établie pour la recherche des chevaux de luxe, a annoncé au conseil que 22 sections seulement avoient envoyé l'état de ceux qui se trouvent dans leur arrondissement. Elle a demandé que le conseil déterminât enfin d'une manière claire & précise ce qu'il entend par chevaux de luxe, & quelles sont les personnes à qui l'on peut en laisser. Ces deux propositions ont été ajournées; seulement il a été arrêté que les sections seroient invitées par une circulaire à accélérer l'état de ces chevaux, & le faire parvenir promptement à la commission.

Chaumet a dit qu'il venoit de recevoir l'état des certificats de civisme des employés aux bureaux de la marine; il en a demandé l'envoi à la commission, & de là le renvoi aux sociétés des Jacobins & des Cordeliers, pour qu'ils fussent soumis à l'examen sévère des bons patriotes. Cette mesure a été adoptée. « Je profite du moment où j'ai la parole, a poursuivi Chaumet, pour vous annoncer qu'enfin je suis parvenu à organiser d'une manière satisfaisante votre comité de correspondance avec les 44 mille municipalités de la république: veuillez féconder les premiers succès, & bientôt il ne se passera rien dans la France entière dont vous ne soyez instruits: il faut enfin, s'est écrié l'orateur, que toute la république pense comme Paris, & que Paris pense comme toute la république; notre fédéralisme est celui de toute la France; pas d'autre que celui-là. Le procureur de la commune a alors prévenu le conseil qu'il venoit de recevoir à l'instant une lettre de Dijon, qui donnoit de grands renseignemens sur la destination des subsistances dont le transport avoit si vivement excité la sollicitude des administrateurs de

la Côte-d'Or; il en a pris occasion de dénoncer les ministres Lebrun & Claviere, & de traduire ces hommes, qu'il a traités de dangereux, au tribunal du peuple. « Qu'ils me poursuivent, a-t-il ajouté, je les attends, j'ai encore besoin de ce certificat de civisme ». Particularisant ensuite la dénonciation, semblable au Nil qui cache sa marche sous les montagnes, a-t-il dit, le ministre Claviere cache la sienne dans les détours ténébreux du labyrinthe des finances; mais il ne sait pas que les patriotes en ont la clef, & sauront le poursuivre jusques dans les replis les plus profonds de ce nouveau dédale. L'orateur a conclu par s'écrier que l'agent Claviere étoit un fripon dont il falloit se défaire.

Quant à Lebrun, a ajouté Chaumet, il a perdu l'empereur en le flattant; il lui a écrit des lettres qu'un galérien auroit rougi d'écrire, & puis point de fidélité dans les comptes, point de renseignemens sur les opérations de la diplomatie. Autrefois, au moins, un ministre faisoit son rapport à sa majesté; mais depuis que le peuple est souverain, lui-at-on donné le moindre renseignement sur cet important objet? L'ennemi menacera encore Verdun, & vous n'en serez instruits que quand il sera dedans. . . . Eh bien, a conclu l'orateur, puisque nos ministres nous trompent, c'est à nous, peuple, oui, à nous (car il y a des savetiers dans le conseil), c'est à nous à sauver la patrie à la tête des sans-culottes. Je requiers que la commune demande à la convention que ces deux ministres soient tenus de rendre leurs comptes. Le conseil n'a donné aucune suite au réquisitoire du procureur de la commune; il a seulement arrêté que son comité de correspondance répondroit à la lettre de Dijon.

La section de la Maison commune a annoncé que son contingent étoit complet; les volontaires n'attendent plus que des habits & des armes. Applaudi: mention civique.

Gattrey a tonné avec force contre un article du *Patriote François*, dont il a donné lecture, & qui est ainsi conçu:

« Bien des citoyens ne se soucient gueres d'aller dans la Vendée, d'abord parce qu'on leur donne de mauvais généraux, & 2°. parce que les rebelles font aussi guillotiner les prisonniers. En définitif, la cruauté inutile réjaillit toujours sur celui qui la commet ».

Cette dénonciation a donné lieu à des apostrophes assez vives contre l'auteur, à la suite desquels l'arrêté suivant a été pris:

« Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil arrête, 1°. qu'il sera nommé des commissaires pour dénoncer à la convention le *Patriote François*, comme étant une feuille incivique, & lui déclarer que la municipalité, d'après la loi du 9 au 10 août, en défend la circulation; 2°. que l'article dénoncé par Gattrey sera envoyé à l'accusateur public, comme tendant à empêcher le recrutement, afin qu'il en poursuive l'auteur ».

Un pétitionnaire a été admis; les larmes aux yeux, il a peint au conseil l'état pitoyable, selon lui, où se trouvoit la religion dans le *royaume*; il a attribué aux blasphèmes du nom de Dieu, de celui du Christ, tous les maux dont nous étions assaillis; il a fini par prier le conseil de faire respecter Dieu, la religion & ses ministres. L'air simple & naïf du pétitionnaire alloit le faire renvoyer, lorsqu'on s'est aperçu qu'il fournoit avec malice. Sur l'observation faite par un membre, que peut-être cet individu étoit un des fanatiques de la Vendée, on l'a renvoyé à l'administration de police.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Boyer-Fonfrede).

Suite de la séance du mercredi 8 mai.

L'ordre du jour appelloit la discussion sur le projet d'acte

constitutionnel : le rapporteur de la commission des six présente la suite de l'analyse des divers plans de constitution envoyés des départemens. Vergniaux propose une série de questions dont la résolution devroit établir les bases d'un gouvernement républicain.

Le ministre de la marine fait passer copie d'une lettre, datée de Bayonne le 30 avril, & écrite par un sous-chef de l'administration de la marine : cette pièce contient le récit d'un acte de piraterie, aussi nouveau qu'odieux de la part des Anglois : le navire génois, *la Providence*, venant de Cadix, & ramenant 101 citoyens françois persécutés & expulsés par le gouvernement espagnol, rencontre un corsaire anglois, de 20 canons, qui ne le contente pas de visiter le génois, qui vomit un équipage de furieux, pour lesquels ne sont rien les droits de la nature, des gens & de la navigation neutre : ces brigands se répandent dans les chambres du navire, & s'emparent du numéraire, des hardes & des effets, débris de la fortune de ces François infortunés. — La convention décrète l'insertion de cette lettre dans le bulletin, charge son comité de salut public d'examiner si ce n'est pas le cas du droit de représailles, & ordonne au ministre de l'intérieur de faire donner des secours aux 101 victimes de la cupidité angloise.

Le commissaire de la section ds Bonconseil, mis en arrestation, & qu'un décret a mandé à la barre pour rendre compte lui-même des motifs de son arrestation, écrit qu'on lui ôte la faculté d'obéir à ce décret.

Des citoyens de la section des Lombards paroissent à la barre ; ils viennent réclamer la liberté d'un citoyen pour lequel ils se portent tous caution, qui est détenu à la Coaciergerie, & qu'ils disent à l'instant d'être jugé. Ce citoyen, nommé *Paine*, s'étoit joint dimanche dernier aux jeunes gens rassemblés, sans armes, aux Champs-Elysées ; il n'y délibéra point : le soir, il vint à la section ; & , invoquant les droits de l'homme, il proposa de demander à la municipalité les motifs de l'arrestation arbitraire de plusieurs jeunes citoyens. Cette proposition, qualifiée d'insidieuse, occasionna un tumulte, qui bientôt dégénéra en violences. Un jeune homme, acablé de coups, fut sauvé par Paine, qui devint à son tour la victime de son zèle : on proposa de faire mettre Paine en état d'arrestation, & cependant on le traîne par les cheveux. L'assemblée se dissout ; la minorité restante décide l'arrestation de ce citoyen, dans les papiers duquel il n'a rien été trouvé de suspect, & qui est traduit devant le tribunal révolutionnaire. — Les pétitionnaires signent leur réclamation, & sont admis aux honneurs de la séance.

Robespierre observe que, dans les rassemblemens de jeunes gens se sont trouvés grand nombre d'aristocrates qui ont fait entendre, à travers les cris, à *bas Marat*, à *bas la montagne*, les *Jacobins*, les *patriotes*, ceux *vive le roi*, à *bas la république*. Il demande qu'on ne dérange pas le cours des procédures, & qu'on ne légalise pas la contre-révolution, en prenant le parti des aristocrates contre les autorités constituées. — Inard ne pense pas qu'on doive laisser porter atteinte aux droits sacrés de la liberté, au droit de pétition spécialement, & à la souveraineté du peuple, qui ne peut s'exercer que dans les sections de la république ; il s'étonne de ce que ceux qui ont appuyé les pétitions tendantes à faire dissoudre la convention nationale, sont les mêmes qui veulent anéantir les pétitionnaires qui réclament contre l'oppression.

Un membre dit que cinquante jeunes gens, le sabre à la main, ont tenté de forcer la garde du pont Notre-Dame, & d'enlever les canons. Un autre assure qu'on a arrêté,

parmi les jeunes gens, le frere de Laporte, ci-devant intendant de la liste civile, & plusieurs prêtres réfractaires. — Buzot représente que, pour justifier le massacre des citoyens au champ de mars, la Fayette publioit aussi qu'il se trouvoit des nobles & des prêtres parmi les pétitionnaires ; il craint qu'on ne veuille, en cette conjoncture, égarer par les mêmes moyens, l'opinion publique. « Parisiens opprimés, s'écrie-t-il, rappelez-vous qu'il vaut mieux périr avec honneur que de rester ainsi dans l'oppression pour mourir dans l'infamie ; dans cet état de choses, où l'on ne voit que des oppresseurs & des opprimés, rappelez-vous ce qu'a fait Marseille ; on disoit aussi que cette ville avoit retenti des cris, *vive le roi* ; mais les Marseillois ont démenti hautement cette calomnie, & la convention a ordonné l'insertion de leur adresse dans le bulletin, &c. » — Plusieurs membres reprochent à Buzot de proclamer la guerre civile ; ce membre répond qu'il fait mourir, & qu'il ne craint rien. — Cependant Alquier donne des renseignemens sur le citoyen Paine, parfumeur, de la section des Lombards ; & après quelques débats, la convention passe à l'ordre du jour.

Les commissaires de la convention, près l'armée des Pyrénées, écrivent de Bayonne, en date du 2 mai, qu'ils voient le patriotisme dans la masse du peuple, & le modérantisme dans les gens soi-disans éclairés. A Pau, ils ont condamné au feu le berceau de Henri IV, & plusieurs autres reliques royales, telles que des portraits de Jeanne d'Albret, & de plusieurs rois de France & de Navarre. En approchant de Bayonne, vers l'Adour, ils ont entendu sonner le tocsin ; c'étoit une invasion espagnole : notre camp de Salles a été forcé, par la trahison du chef des *Miquelets*, Espagnols d'origine, qui formoient un avant-poste : ce chef a porté la peine de sa perfidie ; il a été tué par un François. L'ennemi s'est précipité avec une force supérieure sur le camp, & s'en est emparé ; nos troupes, ralliées avec quelques difficultés, ont pris une bonne position : les Espagnols se sont retirés après avoir enlevé les tentes & deux pièces de canon. Le général Servan rassemble un conseil de guerre à Saint-Jean-de-Luz, pour concerter un plan plus méthodique. Nous avons perdu 16 hommes au plus dans cette action.

Cambon annonce que des relais ont été établis sur la route de la Vendée pour transporter en poste les troupes & les armes qui doivent servir à l'expédition contre les révoltés.

*Séance du jeudi 9 mai.*

Chenier, au nom des commissaires qui se sont transportés hier soir dans les sections de Paris, fait un rapport satisfaisant sur les mesures prises pour accélérer le recrutement : d'après ce rapport, la convention approuve les mesures prises par les sections, & décrète que les sections sont tenues de compléter leurs contingens sous trois jours ; que chaque bataillon partira aussi-tôt qu'il sera organisé ; & que le conseil exécutif accélérera l'armement, l'équipement, & la formation des étapes.

On met à la disposition du ministre de la guerre la somme d'un million pour les frais de départ & de route relativement à l'expédition de la Vendée.

Une lettre du général Lamarliere, datée d'Orchies le 6 mai, annonce qu'il y a eu entre nos troupes & les Autrichiens une action où ceux-ci ont perdu 20 hommes ; nous n'en avons perdu que deux. L'armée de la république se dispose à faire sur Saint-Amand une tentative qui aura plus de succès que celle du 1<sup>er</sup> mai.

(*La fuite à demain.*)